

PRIX DE L'ABONNEMENT  
POUR LYON et le Département du Rhône.  
16 francs pour trois mois,  
22 francs pour six mois,  
66 francs pour l'année.  
du Département, 1 f. de plus par trimestre.



# LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 19 OCTOBRE 1846.

Propos de la nouvelle révolution de Genève, un journal s'élève, l'*Époque*, nous assure que les gouvernements de l'Europe ne permettront pas que le règne de M. Fazy sur un ou deux cantons puisse porter la moindre atteinte aux droits d'autres cantons et à la tranquillité de l'Europe.

En quoi le règne de M. Fazy menace-t-il la tranquillité de l'Europe? C'est ce que nous serions curieux de savoir. Qu'on dise donc dans quel discours, dans quelle délibération Fazy a fait allusion aux gouvernements de l'Europe. A ce, on s'est occupé de la Suisse, rien que de la Suisse; à l'Europe, on n'en a pas même fait mention. Cela se fait: les patriotes genevois savent que certains gouvernements de l'Europe, et notamment le nôtre, seraient en état de trouver un prétexte plausible pour s'immiscer dans affaires de la confédération; ils savent qu'on voudrait bien à l'aristocratie l'autorité dans tous les cantons, et, par la force de ce point bien connu des intentions malveillantes de ces gouvernements, ils se gardent de leur donner le moindre embarras; ils s'occupent de leurs affaires et ne sortent pas. Aussi, si l'on intervient en Suisse, faudra-t-il le faire en tenant tous les principes les plus sacrés du droit des gens, néanmoins le droit qu'a toute nation de se constituer à gré, d'agir enfin en souveraine; en un mot, il faudra respecter les errements de 1823.

Nous savons que notre gouvernement serait enchanté de figer dans le concert européen par un coup de main contre la Suisse; mais nous savons aussi que les gouvernements d'Europe n'ont pas encore jugé à propos, dans leur sagesse, d'aborder la révolution de juillet. On a beau vouloir rendre des services, offrir nos soldats pour rétablir l'ordre partout où il pourrait être troublé, on n'accepte pas. Cela se conçoit. Pour les gouvernements de l'Europe, la dynastie actuelle ne règne en vertu du droit; ils l'acceptent simplement comme fait. Leur peu d'empressement à se mettre d'accord avec nous nous voulons faire du zèle. On accueille bien nos révélations de police, nos renseignements intimes; mais de là à une intervention de concert avec nous il y a loin, et, quoi qu'en fasse, on n'aura pas cette satisfaction; nous en serons pour nos ouvertures et pour nos démonstrations.

Les gouvernements de l'Europe ne se hasarderont pas facilement non plus à intervenir en Suisse; nous allons encore pour pourquoi à nos conservateurs ultras. Les cabinets étrangers savent que la Suisse peut avoir une grande influence au cas d'une guerre ultérieure avec la France, et comme leur but final, ils tiennent à la ménager. L'Autriche, les radicaux de Genève, elle craint plus encore nos révoltes, et elle ne veut pas s'aliéner le concours de la Suisse. Pour quelle raison elle n'interviendra pas, et nos voisins n'ont rien à craindre d'elle.

Quant à nous, pourquoi entrerions-nous en Suisse? En quoi la révolution de Genève nous menace-t-elle? Quel intérêt elle compromis en France? Qu'on nous le dise. On parle d'ordre public violé; est-ce que par hasard nous devons respecter l'ordre public partout où il est violé? Vous dites que la révolution compromet la tranquillité de l'Europe; quand la tranquillité sera troublée, chacun avisera aux moyens à employer pour la rétablir. Vous savez bien que vous avez le plus pour maxime fondamentale de votre droit public: *Chacun pour soi, chacun chez soi.*

Jusqu'à présent nous n'avons pas vu qu'aucune des révoltes opérées en Suisse ait troublé l'Europe; si quelque chose pouvait la troubler, ce serait une intervention intempestive, ce serait la mise en mouvement de troupes qui n'ont rien à faire en ce pays. Vous dites que l'ordre public y est troublé. C'est votre avis, ce n'est pas le nôtre. La révolution tend au contraire à faire cesser un désordre grave, en brisant la ligue illégale des sept cantons. C'est de ce côté qu'est le désordre; à Genève, on travaille pour le faire cesser, pour ramener la Suisse à l'exécution du pacte fédéral. Nous n'avons pas besoin de dire qu'une pareille entreprise ne pourra jamais motiver l'entrée de nos troupes en Suisse. Tous les sophismes de notre presse ministérielle ne changeront pas l'état de la question; on aura beau s'agiter, on ne pourra pas prouver que Genève n'a pas le droit de changer la direction de sa politique extérieure, surtout quand il s'agit pour elle de faire triompher l'indépendance suisse, car les sept cantons agissent sous des inspirations étrangères; la pensée qui les guide est à Rome et à Vienne.

Depuis quand un peuple n'a-t-il pas le droit de se soustraire à des influences extérieures? Voilà ce que nous sommes envieux de savoir et ce que nos grands publicistes doctrinaires devraient prendre la peine de nous prouver. Qu'ils prennent garde, en faisant cette preuve, de se blesser, et qu'ils veuillent bien, dans leur discussion, ne pas perdre de vue ce qui s'est passé en juillet 1830; qu'ils veuillent bien aussi songer un peu à l'esprit public en France.

Le *Moniteur* vient de publier le tableau du revenu des impôts indirects pour le troisième trimestre de l'exercice de 1846. En envisageant le mouvement collectif des neuf mois écoulés, on trouve, en nombre rond, les résultats ci-après:

La recette totale s'est élevée à 601 millions.

En 1845, elle avait été de 588,

Et en 1844, de 574.

D'où il suit que l'augmentation a été de 27 millions sur 1844 et de 13 sur 1845. La progression annuelle a donc été la même.

C'est, dit à ce sujet le *Journal des Débats*, ce que nous avons à signaler tous les ans, tous les trimestres, et cela seul suffit à dénoter le progrès continu, régulier, dans lequel se trouvent, depuis de longues années, le travail intérieur, le mouvement des affaires et de la consommation, en un mot de la fortune publique.

Le *Constitutionnel*, de son côté, conteste que cette progression du revenu public soit le résultat d'une progression semblable dans les transactions commerciales et dans les consommations, et pour démontrer l'erreur dans laquelle le *Journal des Débats* est tombé à cet égard, il examine, en les décomposant, les éléments de l'augmentation que les documents officiels viennent de constater. Voici ce qu'il dit à ce propos:

L'accroissement de 43 millions que présentent les neuf premiers mois de 1846 sur les mois correspondants de 1845 se combine d'une augmentation de 19 millions et demi sur certaines branches de revenus et d'une diminution de 6 millions et demi sur d'autres branches.

L'augmentation porte pour 2 millions et demi sur les droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et de timbre; pour 3 millions et demi sur les douanes; pour 5 millions et demi sur le droit de fabrication des sucre indigènes; pour 1 million sur les droits divers; pour 3 millions et demi sur le produit de la vente des tabacs; pour 1 million et demi sur le produit de la taxe des lettres.

La diminution porte pour plus de 3 millions sur les droits à l'importation des sucre des colonies françaises; pour plus de 5 millions sur la taxe de consommation des sels, parce dans le rayon des douanes, et pour une centaine de mille francs sur le produit des places dans les malles-postes.

Et pourtant il fallait que M. Just de Rocheservière renonçât à ses projets: la Providence n'avait pas voulu laisser s'accomplir le sacrifice de Léonie, de Léonie, ignorante de son futur, et heureuse d'épouser celui qu'elle aimait...

La Providence ou le hasard avait envoyé là le docteur Monvoisin.

Dès que le dîner fut fini, le docteur se retira à l'écart.

— Ce mariage est impossible! disait-il en marchant précipitamment dans les allées de la terrasse. De Lestange est mon ami sincère; il m'a prié de lui donner mon avis sur son futur gendre, et je ne puis lui cacher les conséquences d'une telle union...

Il se frappa le front, et son embarras allait en augmentant, lorsqu'au détour d'une allée il se trouva face à face avec M. Just.

— Enfin... dit le jeune homme.

Puis, prenant le bras du docteur, il l'emmena dans un pavillon qui servait, l'été, de lieu de plaisir.

Il y avait, dans la pièce dans laquelle ils entrèrent, un meuble de jardin, un piano et des broderies commencées. C'était le boudoir de Mme de Lestange pendant la belle saison.

Lorsqu'ils furent seuls et assis, le docteur, qui avait combattu sa timidité habituelle, dit à M. de Rocheservière :

— Ce que vous avez prévu est arrivé, Monsieur, nous nous sommes retrouvés...

— Pour mon malheur, Monsieur, murmura le jeune homme.

— Et pour le bonheur de toute une famille, Monsieur, répondit sévèrement M. Monvoisin.

— Que voulez-vous dire? demanda Just d'une voix étouffée.

— Ce que vous avez déjà deviné, Monsieur; que ce mariage ne peut se faire.

— Oh! fit Just en portant la main à son cœur.

Il se leva. Son visage était pâle, mais calme, immobile.

Le docteur saisit sa main.

— Vous l'aimez, n'est-ce pas? demanda-t-il.

Des larmes bienfaisantes tombèrent des yeux de Just.

— Oh! Monsieur, dit-il, ne me demandez pas si je l'aime... Je l'aime trop... J'allais perdre dans ce monde cruel et méchant. Atteint par un terrible fléau, je demandais à Dieu que dans sa miséricorde il m'appelât à lui, et chaque soir je m'endormais, espérant que ce serait pour toujours.

Tout-à-coup un ange apparut à mes yeux fatigués de pleurer. Oh! ne croyez pas que je cherche à employer ici le langage bouffi des écrivains de meurs du jour. Non, Monsieur; Mme de Lestange fut pour moi la vierge

ON S'ABONNE:

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1<sup>er</sup>.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP<sup>ie</sup>, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE - DE NUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITIEZ, rédacteur en chef du journal.

Parmi les augmentations de revenus, il en est qui proviennent tout simplement de l'élévation du chiffre de l'impôt, comme par exemple les trois millions et demi d'excédant qu'aura produits cette année la perception des droits sur le sucre indigène.

Ce n'est pas non plus à un progrès de l'industrie ou de l'aisance que l'on doit attribuer les trois millions et demi de surplus produits par les douanes. La cause en est dans l'insuffisance de nos récoltes, qui nous a forcés de recourir à l'importation des céréales étrangères. Ainsi, le produit des droits sur les grains, qui n'avait été que de neuf millions pour les trois premiers mois de l'année dernière, s'élève à neuf ou dix millions pour la période correspondante de cette année. Sans ces acquittements considérables de céréales, le revenu des douanes présenterait, au contraire, une réduction. Sur le produit des laines seulement, il y a une diminution de trois ou quatre millions.

Le *Constitutionnel* voit dans ces faits la preuve que la situation financière de notre pays est embarrassée. Ce qui le confirme encore dans cette opinion, c'est la lourdeur des fonds publics et des actions de chemins de fer.

L'organe du centre gauche a-t-il raison contre le *Journal des Débats*, ou bien est-ce le *Journal des Débats* qui a raison contre lui? Nous voudrions bien pouvoir nous ranger du côté de la feuille ministérielle; malheureusement nous aurions trop à craindre que la conduite du ministère ne vint bientôt nous démontrer que nous avons mal jugé la situation. Si, en effet, cette situation est aussi prospère qu'on le prétend, si partout la richesse publique augmente, si partout la production nationale se développe et répand ses bienfaits, pourquoi ne profiterait-on pas de ces circonstances si favorables pour réaliser enfin quelques-unes de ces améliorations si impatiemment attendues par le pays? Pourquoi le gouvernement lui-même ne prendrait-il pas l'initiative de la conversion de la rente? Pourquoi laisserait-il à M. Demesmay tout l'honneur de la réduction de l'impôt du sel? Pourquoi n'irait-il pas au devant d'une réforme postale sérieuse?

Voilà trois questions qui ne touchent qu'aux intérêts matériels du pays, et sur lesquelles toutes les opinions sont à peu près d'accord. Si jusqu'à présent elles n'ont pas été résolument abordées et conduites à une solution, c'est que les circonstances, disait-on, ne s'y prétaient pas; c'est que l'état financier du pays n'était pas assez florissant pour qu'on pût s'aventurer dans une mesure qui, comme la conversion de la rente, pouvait ébranler le crédit public, et consentir à des réductions d'impôt qui devaient diminuer les revenus du trésor.

Eh bien! vous verrez que, dans la session prochaine, aucune des trois améliorations dont nous venons de parler ne sera proposée par le gouvernement. On s'extasiera devant la prospérité publique pour en faire honneur au ministère, comme si elle était son œuvre; mais on se gardera bien d'en faire ressentir les heureux effets à notre pays, qui semble condamné à voir s'accroître dans la même proportion les impôts qu'on lui demande et la richesse publique qu'on lui vante, sans pouvoir prévoir le terme où cette comédie finira.

On lit dans le *National*:

Une pétition demandant la réforme électorale nous a été adressée, que nous avons publiée, mais à laquelle nous n'avons pas cru devoir accorder notre approbation entière.

Les raisons que nous en avons déjà données sont celles-ci :

Cette pétition se borne à demander la réforme. Elle peut avoir été dictée par une intention excellente; mais, à notre avis, elle ne répond suffisamment ni aux besoins de la situation, ni aux légitimes exigences des esprits. La nécessité d'une réforme a été reconnue à peu près par tout le monde, elle a été proclamée dans les dernières élections par des candidats de toutes les couleurs et de toutes les nuances, et ce ne serait guère la

qui console, l'ange qui protège. Pendant long-temps la vive clarté au sein de laquelle je l'avais aperçue éclaira mon avenir si sombre jusqu'alors; le sang circula plus vif et plus pur dans mes veines; mon cœur ressentit des extases inconnues jusqu'alors, et je compris que j'aimais.

— Pauvre enfant! dit le docteur ému.

— Enfant! oui, le mot est vrai, reprit Just; enfant, car je ne me souviens pas que j'étais jeté sur la terre pour y souffrir; que je ne devais m'attacher à rien, parce que j'étais né pour mon propre malheur et celui des êtres qui oseraient se lier à moi.

Il cachait son visage dans ses mains.

— Calmez-vous, mon ami, dit doucement le docteur; ne cédez pas à une douleur trop légitime; ne mêlez pas à l'amertume de vos regrets cruels l'amertume du dépit. Soyez grand, soyez résolu. Que le coup qui vous atteint vous trouve éternellement.

— Dites-moi de briser mon cœur! répondit Just en relevant sa belle tête flétrie par la souffrance et le désespoir. O vieillard sans pitié!... prenez un poignard, ouvrez vous-même ma poitrine, et, après avoir arraché mon cœur, écrasez-le sous vos pieds!...

— Il m'accuse! dit tristement M. Monvoisin en élevant ses mains au ciel.

— Pardon! pardon! s'écria le jeune homme. Mais, à la pensée de la rupture de cette union, je sens que je deviens fou...

— Et pourtant vous comprenez que vous ne pouvez contracter...

— Oui, oui, murmura doucement le peintre, je comprends...

Puis il s'écria tout-à-coup:

— Et pourquoi cette union n'aurait-elle pas lieu?... Pourquoi, une fois, la seule où je trouve dans ma vie une compagnie, une amie dévouée qui m'aime, — car Léonie m'aime, Monsieur, — n'acceptera pas cette main qui m'est tendue?... Ne dois-je pas croire que le sort s'est lassé de me faire souffrir?... N'est-ce pas lui qui, dans sa puissante pensée, a tout préparé pour que ce fut ainsi? D'ailleurs, vous ne savez pas, Monsieur, dit-il plus bas en se penchant vers le médecin, je suis guéri... presque...

Il rougit de son mensonge.

— Si j'étais ainsi, continua-t-il, c'était l'isolement qui me donnait des crises nerveuses... — car c'étaient des crises nerveuses, Monsieur. — Ne croyez pas que ce disaient les médecins; ils ne s'y connaissaient point... aucun...

— Pauvre fou! dit le docteur.

Ce mot fit que le jeune homme s'arrêta.

— Fou!... répeta-t-il. En effet, je crois que je le deviens...

Il retomba sur le divan.

peine, ce me semble, de réclamer du pays qu'il émit solennellement une idée que des conservateurs eux-mêmes acceptent et que le pouvoir seul combat encore.

Nous ne faisons pas aux rédacteurs de cette pétition l'injure de les prendre pour ce qu'ils ne sont pas. Mais sans doute ils ne veulent pas plus que nous nous exposer à voir la réforme ajournée, sinon anéantie, par un ministère présent ou futur, qui lui donnerait une apparence de solution en accordant, par exemple, l'adjonction des capacités. Les pétitions seraient à recommander, et cette fois il faudrait bien cependant les rédiger dans des termes plus explicites.

— Ne vaut-il pas mieux entrer immédiatement dans quelques détails précis ? Rester dans le vague et l'indéfini, ce serait donner aux projets des diverses oppositions une homogénéité qu'ils ne comportent pas, tandis que, en consultant les citoyens sans crainte et sans réserve, on peut espérer que leur opinion unanime sur plusieurs des points importants de la réforme sera acceptée par tous et fera une dernière violence aux hommes que d'anciennes habitudes de timidité retiendraient encore.

C'est parce que nous avons foi dans ce pays que nous avons refusé de recommander comme notre une pétition qui semble ne s'adresser à lui qu'avec inquiétude et défiance. Ne l'avons-nous pas interrogé déjà ? Ne savons-nous pas qu'il est prêt à recommander, à appuyer de ses vœux une large extension du droit de suffrage ? En 1840, M. Arago déposait à la tribune une pétition pour laquelle nous n'avions réclamé ni aide ni concours ; cette pétition a été couverte de quatre cent mille signatures.

On nous demande notre formule ; on se serait épargné cette peine si l'on était un peu plus au courant de ce qui se fait. Nous ne sommes pas disposés à changer pour un autre un programme qui déjà a reçu un tel assentiment. Nous ne devons pas craindre d'ailleurs de demander beaucoup, sachant parfaitement ne courir d'autre risque que d'obtenir beaucoup trop peu !

Assurément, ces motifs de notre réserve à l'égard de la pétition qu'on propose aujourd'hui étaient sérieux, et ne prétendent pas à équivoque. Il a plus cependant à un journal, qu'il nous répugne de nommer dans une semblable circonstance, de diriger contre nous, à ce propos, des attaques où nous avons remarqué plus de mauvais vouloir que de bonne foi. Elles ne nous étonnent pas outre mesure et ne sont pas précisément nouvelles pour nous ; on les colporte par toutes les routes ayant de leur faire le triste honneur de la publicité.

Nous persistons dans la formule que nous avons présentée, car elle nous semble la plus propre à réaliser nos principes, et est d'ailleurs à nos yeux facilement praticable. Elle appelle aux droits politiques ces gardes nationales que la charte a investies de la défense des libertés. Elle nous semble plus propre enfin à saisir les esprits, à remuer l'opinion publique, que cette vague *fusion* de toutes les opinions, où l'on n'en saurait plus distinguer aucune ; et toutes les déclamations dont on les enveloppe rendent plus sensible encore la pauvreté de cette agitation : une agitation dans le vide ! En tout cas, s'il faut ajourner nos vœux et nos espérances, qu'au moins on nous présente une formule qui soit compatible avec nos principes et que l'opinion démocratique puisse honorablement accepter.

Le *Moniteur* publie trois rapports fort étendus : le premier de M. le capitaine de corvette Lecomte, commandant la corvette *la Seine* à la station de la Nouvelle-Zélande ; les deux autres de M. le capitaine de vaisseau Bérard, qui a précédé M. le capitaine Lecomte dans le commandement de cette station.

Le premier rapport n'est qu'un simple itinéraire. Le capitaine Lecomte a touché à Nouhiva et à Tahiti au commencement de mars, date déjà ancienne relativement aux dernières nouvelles. Il se borne d'ailleurs à dire vaguement que quelques embarras survenus à M. le gouverneur Bruat ont porté celui-ci à lui demander la prolongation de son séjour.

Le capitaine Bérard, qui a pu suivre à la Nouvelle-Zélande toutes les phases de la guerre des indigènes contre les Anglais, en trace l'historique complet. Voici quel était l'état des choses à son départ :

Le succès obtenu au pas de Ruapekapeka a eu des suites très heureuses. Les chefs Hone-Keké, Kawiti et d'autres de leur parti ont fait des ouvertures de paix par des envoyés que chacun d'eux en particulier a dépêchés vers le gouverneur. Quand nous sommes passés à Auckland vers la fin de janvier, on parlait de la paix partout ; mais il ne faut pas trop compter sur des apparences aussi séduisantes. Les chefs sont tellement envieux de l'autorité, ils sont si jaloux les uns des autres, qu'il sera bien difficile de les accorder entre eux. Cependant ils ont été tellement étonnés qu'on ait pu conduire de l'artillerie jusqu'à Ruapekapeka, regardé jusqu'alors comme inabordable, qu'ils commencent à redouter la continuation de la guerre. D'ailleurs, la division commence à se mettre entre Hone-Keké et Kawiti ; le gouverneur reçoit des propositions de paix de tous côtés ; les chefs même du détroit de Cook, parmi lesquels se trouve Rauparaha, ont fait des démarches pacifiques qu'on était loin d'attendre. Voilà bien des motifs d'espérance pour une paix générale ; mais, encore une fois, pour ne pas s'abuser, il faut tenir compte du caractère ombrageux de ces chefs.

Pour avoir une idée juste de l'état actuel de la Nouvelle-Zélande, il faut ajouter à ce qui précède que tous les émigrants anglais, colons, ouvriers, marchands ou autres, sont entièrement ruinés ; leur concurrence a pour ainsi dire cessé depuis que la compagnie a suspendu ses opérations. Il faudra maintenant du temps pour voir renaitre la prospérité ; on compte beaucoup à cet égard sur les talents administratifs de S. Ex. le gouverneur Grey. Au moment où nous quittions Auckland, il préparait une expédition pour le port de Nicholson, où les natifs refusent depuis plus d'un an de restituer un terrain qui leur a été payé deux fois, dans la vallée de la rivière Hutt.

Je suis parti de la baie des îles le 23 janvier, et j'ai mouillé à Auckland le 28. Cinq jours de relâche m'ont suffi pour prendre connaissance de tout

— Et voilà l'avenir qui serait réservé à vos enfants, dit le docteur qui voulait frapper un grand coup.

— Mes enfants ! répéta Just.

— Oui. Avez-vous réfléchi, malheureux, qu'en enchaînant la vie de Léonie, vous la vouez à une existence qu'elle maudira bientôt ?

— Elle ! Léonie !... Oh ! vous ne la connaissez pas...

— Et, ajouta le docteur, que s'il vous vient des enfants, leur sort sera le vôtre ?...

— Ciel ! vous pensez que cette maladie...

— Peut-être léguée en héritage...

— Oh ! n'achevez pas, Monsieur, dit Just en se relevant ; he me jugez pas assez infâme pour croire que j'étais instruit de ce fait médical... Emporté par mon amour, j'ai pu oublier quelques mois toute l'horreur de ma position ; mais à présent vous m'avez rendu la raison... Je n'épouserai pas Mlle Léonie de Lestange...

Un cri perçant partit aussitôt du dehors.

Le docteur et le peintre s'élancèrent à la fenêtre ; ils ouvrirent la persienne.

Il n'y ait personne ; seulement Just saisit un bouquet de fleurs du printemps qui avait été laissé là. Il le couvrit de baisers, et il vit que chaque fleur était humectée de pleurs.

Ce n'étaient pas celles de la rosée !

Just mit le bouquet sur son cœur.

Il ne dit plus un mot.

Le vieillard et le jeune homme rentrèrent au salon ; ils trouvèrent tout le monde en émoi.

Mlle de Lestange venait de se trouver mal.

Le docteur s'expliqua d'où venait le cri qu'il avait entendu.

Le peintre comprit pourquoi le bouquet qu'il avait trouvé sur le bord de la fenêtre était trempé de larmes.

Lorsque l'indisposition de Léonie fut calmée, le docteur et M. de Rocheservière se retirèrent.

Just ne voulut pas revoir Léonie.

Ne savait-elle pas son secret ?

— A bientôt, Messieurs, dit le baron en les accompagnant jusqu'aux bords de la Seine.

— A bientôt, répondit M. Monvoisin.

— Adieu pour jamais ! pour jamais, adieu ! murmura tout bas Just.

Il ne devait pas revenir.

ce qui pouvait intéresser sur la position actuelle. J'ai eu beaucoup à me louer de la réception de S. Ex. le gouverneur Grey ; il m'a annoncé que le gouvernement avait accordé 50,000 acres de terres sur la presqu'île de Bauky à la compagnie nanto-bordelaise, et m'a proposé l'embarquement à bord du *Rhin* d'un de ses officiers qui viendrait avec moi à Karoa déterminer les limites de cette concession, recueillir les réclamations des naturelles, et qu'ensuite les titres de propriété me seraient délivrés. J'ai prié M. le gouverneur de vouloir bien attendre pour cela le retour prochain de M. de Belligny, qui a été envoyé en France pour faire connaître les dernières dépenses et les droits de la compagnie, et qui devait revenir incessamment avec des instructions suffisantes pour terminer définitivement cette affaire. J'ai évité par la des tracasseries que notre gouvernement n'aurait pas manqué d'éprouver, quel que fut le nombre de mille acres que la compagnie française eût reçus dans une semblable circonstance.

On écrit de Paris, 13 octobre, au *Morning Chronicle* :

« Un journal qui soutient le château et la reine Christine a présenté que la mésintelligence entre le cabinet anglais et le cabinet des Tuilleries était devenue si grande que, pour la faire cesser, il fallait que la reine Victoria changeât son ministère. J'avais regardé cela comme une bravade de journaliste ; maintenant j'apprends qu'il y a deux jours, dans une réunion, M. de Salvandy a dit publiquement qu'il n'y avait rien à faire avec le cabinet anglais actuel, que la France ne céderait pas un iota des prétentions de l'infante Louise au trône d'Espagne, et qu'en conséquence, le seul moyen de sortir d'embarras, c'était le renvoi du ministère whig par la reine Victoria. Il ajouta que cela arriverait, et que les tories envisageaient l'affaire d'une autre façon, attendu qu'ils ne craignaient pas l'ambition de la France. »

Nous lisons dans le *Commerce* :

Des personnages politiques ordinairement bien informés affirment que le cabinet du 29 octobre serait sur le point de conclure une alliance avec la cour de Saint-Pétersbourg ; la convention commerciale dont nous avons parlé il y a quelques jours ne serait autre chose que le ballon d'essai de la nouvelle entente cordiale. Comme on l'a vu, nos ports de la Méditerranée ont été sacrifiés dans cette convention commerciale que M. Guizot s'est empressé de terminer en l'absence du parlement. M. le ministre des affaires étrangères n'a pas déboulé le vieil homme, et il entame de nouvelles négociations politiques à Saint-Pétersbourg, avec les précédents de ses concessions vis-à-vis de l'Angleterre.

On a fait bien des versions sur les pérégrinations de M. de Montemolin depuis sa fuite de Bourges. Le *Constitutionnel* croit pouvoir dire qu'en ce moment ce prince est, non pas à Londres, mais tout auprès, à Richmond. D'après le même journal, le général Cabrera n'aurait pas encore quitté l'Angleterre.

Les feuilles légitimistes publient la lettre suivante, adressée à M. Edouard Walsh par le général Cabrera :

Je vous remercie, mon ami, d'avoir répondu aux calomnies qu'un journal de Paris a dirigées contre moi. J'avoue que je ne m'attendais pas à ce que, dans un pays généreux comme la France, il se trouverait des écrivains pour diffamer un absent. Vous pensez bien que le temps me manque, dans les circonstances où je suis, pour faire justice de ces calomnies. Mais, Dieu aidant, quand j'aurai payé ma dette à l'Espagne et à mon roi, je demanderai aux tribunaux la réparation qui m'est due ; si je meurs, je léguerai cette mission à mes amis, et j'ai la confiance que mon sang ne sera point taché par de pareilles injures.

#### Nouvelles de la Suisse.

On lit dans le *Nouvelliste Vaudois* :

La nation genevoise va s'occuper la semaine prochaine des élections au grand conseil ; le résultat n'en saurait être douteux ; le tiers-parti, qui décide dans l'élection, se ralliera toujours à un parti qui veut la paix, l'ordre. Il avait appuyé sans l'aimer l'ancien gouvernement ; mais quand il a vu qu'il était incapable de maintenir la paix, et qu'au contraire il poussait à la guerre et à la dévastation, il s'est joint aux patriotes de Saint Gervais. Le gouvernement déchu de Genève a laissé encore moins de sympathie que l'ancien gouvernement de Vaud. Il faut le dire, la conduite des doctrinaires genevois a été indigne ; ils auraient pu facilement empêcher la formation des barricades et la prise d'armes, car tout cela s'est fait de la manière la plus patente ; mais les membres du gouvernement et les embriagés ne demandaient qu'une occasion ; ils se frottaient les mains, disant : « Si seulement ils peuvent nous fournir un moyen d'en finir avec eux, et d'en finir d'une manière définitive... » Aussi c'est avec une vraie joie qu'ils ont pris les décisions de mitrailler, puis de brûler Saint Gervais.

L'idée d'arriver aux mesures extrêmes ne datait pas d'hier. Il était connu depuis plus d'une année que plusieurs chambres de l'Hôtel-de-Ville étaient pleines de projectiles destructeurs de tout genre, surtout de grenades chargées à mitraille. On doit les avoir trouvées.

Avant les derniers événements, on a vu arriver à Genève des

renégats patriotes, occupant des postes élevés dans les gouvernements de Neuchâtel et de Lucerne ; une foule de conservateurs vaudois se pressait autour des doctrinaires genevois et leur disait avec le supplément du *Courrier Suisse* : « Le temps des concessions est passé. »

L'arrivée au pouvoir des patriotes genevois est d'une grande portée pour la paix de la Suisse, mais c'est aussi au point de vue cantonal et pour la prospérité intérieure de la république qu'elle a de l'importance. Un petit écrit intitulé : *le Vœu du peuple genevois*, vient d'être répandu dans la population et contient l'indication des principales réformes que l'on espère voir sortir de la révolution. Cet écrit renferme de bonnes choses, mais d'autres qui le sont moins ; l'espace nous manque pour en reproduire quelques parties.

Cependant tout dépend des élections, et nous faisons les vœux les plus sincères pour que les Genevois en comprennent toute l'importance. »

Le *Courrier du Gard* publie la lettre suivante :

Nîmes, le 13 octobre 1846.

Monsieur le rédacteur,  
C'est dans l'intérêt de la vérité que je viens solliciter, pour ces lignes, la faveur de l'insertion dans votre honorable journal, espérant que vous voudrez bien ne pas repousser ma requête. Il s'agit d'une petite rectification qui aura le double avantage, et de rétablir des faits grotesquement amalgamés, et de déridier un instant vos lecteurs.

La *Gazette du Midi* débute ainsi dans son numéro d'hier :

« C'est un contraste bien frappant et bien instructif que celui qu'offrent aujourd'hui les deux sièges de la foi et du scepticisme, la Rome catholique et la Rome protestante. Tandis que la première voit un peuple entier se presser autour de son père désarmé et faire éclater un si pur enthousiasme, la population genevoise s'insurge à la voix du pasteur Fazy, se donne pour chef de son gouvernement ce pape émeutier, et prélude par le fer et le feu à l'asservissement de la Suisse, etc. »

Pour quelqu'un qui connaît Genève, il y a de quoi être brusquement atteint d'un rire olympien de bon aloi. Je vais tâcher de mettre vos abonnés à même de partager cette hilarité bien naïvement provoquée.

Il n'y a point à Genève de pasteur du nom de Fazy. Le mot de pasteur qui accompagne celui de Fazy est tout simplement un nom de famille, et M. Fazy-Pasteur est un honorable négociant auquel l'épithète de *pape émeutier* ne peut convenir, et parce qu'il n'est pas ecclésiastique, et parce qu'il n'a rien d'émeutier dans le caractère de ce citoyen, ami de la paix. D'autre part, le chef du nouveau gouvernement, M. James Fazy, est un homme de lettres, très connu comme tel, et laïque aussi bien que le premier. De sorte que la brave et digne *Gazette du Midi* s'est avisée de faire de ces deux personnes une seule, qu'elle a jugé convenable de revêtir de la robe de ministre et d'assumer de la triple couronne papale : bizarre accoutrement ! *Risum teneatis utinam !* Ceci me rappelle la fable du dauphin et du singe, dans laquelle l'excellent La Fontaine fait faire à celui-ci une méprise un peu forte, car il prend le Pirée d'Athènes pour un nom d'homme ; mais la bêtive de la *Gazette du Midi* n'est pas moins ébouriffante : elle prend un négociant pour un pasteur, et organise à sa façon un inconcevable parallèle qui lui sert de thème à une déclamation ridicule, puisqu'elle repose sur une confusion de personnes.

Pour ne pas m'empêtrer, dans vos colonnes, d'une trop grande place, je me hâte, monsieur le rédacteur, de vous assurer de ma plus entière considération.

UN AMI DE GENÈVE.

Paris, le 17 octobre 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSOR.)

La *Quotidienne* déclare aujourd'hui que si les puissances du Nord n'ont pas protesté contre le mariage de M. le duc de Montpensier, c'est que, pour elles, Isabelle n'est pas reine d'Espagne ; que par conséquent l'infante Luisa Fernanda n'est pas héritière présumptive de la couronne ; que par conséquent encore elle ne peut pas transmettre à ses enfants des droits qu'elle n'a pas.

Pour les puissances du Nord, le mariage est purement une alliance de famille, une union privée qui n'affecte et ne saurait affecter en rien le droit public de l'Europe. Il n'a pas plus de valeur politique que le mariage de M. le duc d'Aumale avec la fille du prince de Salerne, qui certainement restera sans influence sur la succession du royaume de Naples.

La *Quotidienne* garantit, du reste, que le cabinet de Londres trouverait les puissances du Nord prêtes à intervenir, s'il s'agissait d'empêcher M. le duc de Montpensier de s'asseoir sur

tiste, et je désire voir par moi-même ce que c'est qu'une tempête.

— C'est imprudent, répondit l'officier. Au moins, ne lâchez pas ce corde, car souvent les vagues envahissent le pont ; et, si vous ne vous teniez pas avec force à quelque chose, que d'elles pourrait vous emporter en se retirant.

— Ah ! fit Just.

Et si la nuit n'eût pas été si noire, l'officier eût pu voir que le visage du peintre s'était éclairé d'une sombre lueur.

Il saisit un corde et le serré convulsivement.

La mer mugissait toujours.

Le tonnerre grondait dans le lointain.

Un instant la lune apparut ; elle était rouge et semblait tachée de sang.

La clarté qu'elle répandit sur le bateau *l'Etna* eut permis à l'officier de voir que le passager était à genoux, et qu'une de ses mains serrait sur son cœur un objet qu'il bâsait de temps en temps.

C'était le

le trône d'Espagne. A cet égard, leur protestation est faite de long-temps ; elle date de la mort de Ferdinand VII.

Depuis l'approche de la mauvaise saison, les bureaux de la poste reçoivent en bien plus grand nombre des demandes de passage pour l'Algérie. La majeure partie des postes se compose toujours d'ouvriers comme par le passé ; on remarque que depuis quelque temps beaucoup de citoyens aisés sollicitent des concessions avec l'intention manifeste de se fixer dans le pays.

## Afrique française.

Le 6 octobre. — Les avis qui nous arrivent des divers points de la France sont satisfaisants ; partout règne une grande tranquillité, et il paraît même que le calme renait sur la frontière, le bruit s'étant répandu que Abd-el-Kader avait renoncé pour le moment à toute entreprise contre les bus.

Le général d'Arbouville, commandant la division en l'absence du lieutenant-général de Lamoricière, qui prolonge son séjour en France, est rentré la colonne placée sous ses ordres, sa présence sur la route de l'Algérie n'étant d'aucune utilité. Vous devez vous rappeler que cet officier général s'était porté au secours d'un convoi que l'on croyait menacé.

La corvette à vapeur le *Véloce*, qui avait été expédiée à Tanger, a fait le port le 27 septembre et est arrivée en rade de Mers-el-Kébir le 29. Il paraît que, par suite de nouvelles instructions reçues de Paix, consul et chargé d'affaires au Maroc, bien que persuadé de l'insécurité des négociations qu'il est chargé de suivre depuis assez long-temps, Abd-el-Rhaman, doit continuer ses démarches, ne fût-ce que pour obtenir un semblant de satisfaction avant l'ouverture de la session des chambres, car le ministère s'attend naturellement à être attaqué sur l'importante question du Maroc.

Le départ du courrier, on disait à Tanger que notre consul et chargé d'affaires, ayant obtenu l'autorisation de se rendre auprès de l'empereur pour une conférence avec ce souverain, allait se mettre en route ; il était que l'arrivée de France des objets qu'il doit offrir en cadeau, l'usage.

Abd-el-Rhaman promet plus fort que jamais de prendre incessamment les plus énergiques afin de pacifier la partie de l'empire qui appartient à l'Algérie, et forcer Abd-el-Kader à rester tranquille. En vérité, il joue un triste rôle au Maroc. Si le sultan Abd-el-Rhaman est à la tête de l'Algérie, il ne sait pas nager. Heureusement qu'aujourd'hui des ouvriers employés à la construction d'une digue sur la rive droite du Rhône appellent du secours. Aussitôt les trois frères Rolland, ouvriers tuiliers, se jettent résolument dans des batelets, et sont assez heureux pour sauver hommes, femme et enfant au moment où, à bout de leurs forces, ils vont disparaître sous les vagues.

On ne saurait trop louer la conduite de ces trois frères courageux.

Nous nous faisons un devoir de citer le dévouement du marinier Vein, s'oubliant dans un si grand danger pour sauver les deux êtres qui, sur le point de mourir, s'étaient fiés à sa force et à son courage. Il a bien mérité de l'humanité, et, en signalant à l'autorité sa noble conduite, nous avons la persuasion qu'elle saura, en cette occasion, être auprès de ce brave citoyen l'organe de la reconnaissance publique. Fléchet et Barret s'étaient fait remarquer déjà par des traits de dévouement, et Barret reçut, il y a quelques années, une médaille d'argent comme récompense.

Le 12 octobre. — Au milieu de cette scène de désolation, le *Missouri* a continué sa marche rapide sans que les hommes de son équipage, ou ceux qui les commandaient, se soient inquiétés du sort des malheureuses victimes de leur coupable imprévoyance.

Une enquête a été faite, des témoins ont été entendus, et procès-verbal a été dressé.

— Une ordonnance royale, en date du 8 de ce mois, a nommé les maires et adjoints de la ville de Lyon, de Caluire et Cuire, de Condrieu et de Vaise, ci-après désignés, savoir :

*Lyon.* — Maire : M. Termé (Jean-François). — Adjoints : MM. Reyre (Clément), Bodin (Jacques-Ambroise), Martin (Pierre-Paul), Arnaud (Jean-Baptiste-Marie-Victor), Malmazet (André), Guimet (Fabricius), Faure (Eustache), Riboud (Antoine), Boudard (Jean-Gabriel).

*Caluire et Cuire.* — Maire : M. Jouy (Pierre-Paul). — Adjoints : MM. Vidailan (Jean-Louis), Féraud (Louis).

*Condrieu.* — Maire : M. Henry (Jean). — Adjoints : MM. Buisson (Jean-Gaspard), Four (Jean).

*Vaise.* — Maire : MM. Chavanot (Claude). — Adjoints : MM. Rosignol (Jean-Claude), Monnier (Yvan-Jean).

— On lit dans le *Courrier de l'Ain* :

« Plusieurs régiments français ont reçu l'ordre de se rapprocher de la Suisse pour surveiller la frontière.

« Deux bataillons du 66<sup>e</sup>, en garnison à Lyon, ont commencé le 16 leur mouvement vers la frontière. L'un de ces bataillons, avec l'état-major et le colonel, sera cantonné dans l'arrondissement de Gex et placera deux de ses compagnies dans le fort de l'Ecluse.

« L'autre bataillon sera logé à Nantua.

« Une demi-batterie du 4<sup>e</sup> régiment d'artillerie sera établie dans la même ville.

« On a transporté des lits en fer de la caserne de Bourg au fort de l'Ecluse pour recevoir ce supplément de garnison.

« Le 17<sup>e</sup> régiment de ligne, en garnison à Besançon, envoie aussi sur la frontière du Jura un bataillon à Pontarlier sous les ordres du colonel, avec une compagnie détachée à Morez.

« Une demi-batterie du 8<sup>e</sup> régiment d'artillerie est envoyée à Pontarlier.

« Il semble que ce ne sont pas les événements de Genève, mais l'éventualité de leurs résultats en Suisse qui a motivé cette mesure.

« On peut croire que l'Autriche et la Sardaigne en prendront de semblables.

— A la foire de Saint-Jean-de-Losne, tenue le 10, il s'est fait peu d'affaires en céréales. Le blé s'est vendu 5 f. et 5 f. 25 c. le double décalitre ; le maïs, 4 f. ; l'avoine, de 1 f. 70 c. à 1 f. 80 c.

— On lit dans le *Courrier du Gard* :

« Nous avons déjà entretenu plusieurs fois nos lecteurs des affreux désastres dont la ville d'Alais a été le théâtre le 20 du mois dernier. L'estimation des pertes subies par nos infortunés compatriotes et voisins dépasse seize cent mille francs. Une foule d'honnêtes familles sont réduites à la misère et au désespoir. L'hiver sera bien difficile à passer pour ces malheureuses localités. Aussi une souscription en faveur des inondés de l'arrondissement d'Alais ne peut manquer d'exciter les plus vives sympathies, et d'ouvrir les sources de la charité publique. On n'a point perdu le souvenir du généreux élu qui présida à une mesure du même genre à l'époque des terribles inondations du Rhône en 1840. Le sinistre du 20 septembre dernier n'est pas moindre, et a droit au même mouvement charitable de la part du chef-lieu et des autres villes du département du Gard. C'est donc avec empressement que nous répondons à l'appel que nous a adressé M. le maire d'Alais. »

— La 141<sup>e</sup> livraison de la *Revue du Lyonnais*, qui vient de paraître, contient les articles suivants :

Monographie du Bugey. — Fondations religieuses dans le Bugey pendant les X<sup>e</sup>, XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, par M. P. Guillemot. — Esquisse d'une analogie entre l'homme et l'humanité, par M. le docteur Barrier. — Un tableau de Murillo : Moïse frappant le rocher, par H. H. — Institutions de bienfaisance de Lyon : Oeuvres des Dames du Calvaire, Femmes incurables, par M. F.-Z. C. — Du Roman-Feuilleton, par M. Petit-Senn.

On voit que la *Revue du Lyonnais* continue à mériter le succès qu'elle obtient par l'importance, la variété et l'agrément des sujets qu'elle traite.

— Le 12 octobre courant, à Collonges (Rhône), près du halage de la Saône, a été recueilli un cadavre du sexe masculin (squelette),

enveloppé des vêtements suivants :

- 1<sup>e</sup> Une chemise en toile portant les initiales F. T.
- 2<sup>e</sup> Un gilet de coton rayé ;
- 3<sup>e</sup> Un pantalon de coton rayé jaune et brun ;
- 4<sup>e</sup> Une veste ronde en drap noir, dans la poche de laquelle était une somme de six francs quarante centimes, composés d'une pièce de deux francs, de quatre d'un franc et de quarante centimes de bilon ;
- 5<sup>e</sup> Une paire de bottes ;
- 6<sup>e</sup> Un chapeau en feutre gris, doublé d'une toile paraissant verte, et ayant une mentonnière en ruban brun.

A côté de ce cadavre a été trouvée une blouse en coton bleu et une cravate en soie imprimée, ainsi qu'un mouchoir de poche en coton marqué F. T.

En cas de renseignements, les adresser au bureau de la police de sûreté, à l'Hôtel-de-Ville.

## Nouvelles diverses.

On lit dans le *Toulonnais* du 15 :

« Un bien fâcheux accident est arrivé avant-hier soir sur notre rade. M. de Fienne, sous-lieutenant au 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine, voulant se rendre à Saint-Mandrier, détacha une embarcation amarrée au fort Saint-Louis, et pria un nommé Monbelle, tailleur de pierres, de l'accompagner. A une certaine distance de la côte, et par suite d'une fausse manœuvre, une vague remplit le bateau qui chavira. Le tailleur de pierres qui ne savait pas nager se cramponna à l'embarcation, M. de Fienne se mit à la nage, se dirigeant vers la terre. Au bout de quelques instants, Monbelle entendit des cris de détresse poussés par son malheureux compagnon de voyage, qui n'a plus reparu. Le nommé Mantel, patron-pêcheur, rentrant au port, recueillit le tailleur de pierres et amena le bateau à terre. Le corps de l'infortuné M. de Fienne n'a pas encore été retrouvé. »

— Des exemplaires de cartes de leurs départements respectifs viennent d'être renvoyés à tous les préfets avec invitation de désigner sur ces cartes les routes royales, départementales et chemins de grande vicinalité qui sillonnent les pays confisés à leur surveillance. Ces travaux, réunis au ministère de l'intérieur, doivent fournir les matériaux d'un immense atlas, qui deviendra la base du plus beau travail que l'on ait jamais entrepris sur les routes.

— Le *Journal de Rouen* nous apprend que, contrairement aux sages observations qui leur ont été faites par l'autorité, les ouvriers tisserands d'Elbeuf, employés dans la fabrique de MM. Sevaistre et Legris, ont continué de rester en grève. La difficulté vient de ce que les chefs de l'établissement veulent que les ouvriers s'en rapportent à eux pour fixer l'augmentation du salaire, tandis que les ouvriers prétendent que cette augmentation doit être déterminée avant qu'ils reprennent leurs travaux.

— On avait annoncé une diminution du prix du pain dans Paris pour la seconde quinzaine d'octobre. Cette promesse ne s'est pas réalisée. Jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre prochain, le pain coûtera encore aussi cher que depuis le 1<sup>er</sup> octobre.

— M. le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'inviter les préfets à faire procéder à des expériences destinées à établir d'une manière précise le poids moyen du froment et de l'avoine de la dernière récolte.

— On a reçu des nouvelles de la station française au Sénégal ; elles annoncent que l'amiral a passé en revue les bâtiments qui font la croisière, que les hommes des équipages étaient en bonne santé, et que plusieurs bâtiments ont repris la mer pour une croisière de six mois. La brick *l'Abéille* n'a perdu que deux hommes, dont un enlevé par les vagues, et l'autre par suite de maladie.

— Les travaux pour l'érection de la tombe de l'empereur sous le dôme des Invalides se poursuivent activement. Les travaux de terrassement et de maçonnerie sont à peu près terminés. La grande cour du dôme est entièrement remplie de bâraques où sont les ateliers de sculpteurs. Il n'y a plus que les travaux d'art à terminer.

## Bulletin de la Bourse de Paris du 17 octobre 1846.

Avant l'ouverture, on a fait 82 55 et 82 1/2, et le premier cours au parquet a été 82 55. Le 3 0/0 est d'abord monté très lentement jusqu'à 82 7<sup>e</sup> ; mais après être resté quelque temps demandé à ce cours, il est retombé en quelques minutes à 82 55, et il a fermé au parquet à 82 60. Dans la coulisse, il est resté à 82 57 1/2. Les affaires ont été assez animées surtout vers la fin de la bourse.

Trois pour cent..... 82 60 Versailles (rue droite).... 495 »  
Quatre pour cent..... 82 60 (rue gauche).... 260 »  
Quatre et demi pour cent..... 82 70 Paris à Orléans..... 1257 50  
Cinq pour cent..... 82 70 Paris à Rouen..... 932 50  
Emprunt de 1844..... » Rouen au Havre..... 707 50  
Trois pour cent belge..... 82 70 Avignon à Marseille..... 895 »  
Quatre 1/2 p. 0/0 belge..... 82 70 Strasbourg à Bâle..... 223 75  
Cinq pour cent belge..... 82 70 Orléans à Vierzon..... 612 50  
Cinq pour cent napolitain..... 82 70 Orléans à Bordeaux..... 537 50  
Récipissés Rothschild..... 82 70 Amiens à Boulogne..... »  
Cinq pour cent romain..... 82 70 Montreuil à Troyes..... »  
Trois pour cent espagnol..... 82 70 Chemin du Nord..... 690 »  
Banque de France..... 3480 » Dieppe et Fécamp..... 363 »  
Comptoir Gannerot..... 1470 » Paris à Strasbourg..... 496 25  
Banque belge..... » Tours à Nantes..... 505 »  
Caisse Laffitte..... » Paris à Lyon..... 518 75  
Obligations de Paris..... 1592 50 Lyon à Avignon..... »  
CREDITIS DE PARIS. Bordeaux à Céte..... »  
Saint-Germain..... » Bordeaux à la Teste..... »

## Bourse de Lyon d'aujourd'hui 19 octobre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.	4 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.	4 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille prime d. 10.	»	»	890	888 75	887 50	886 25
Paris à Orléans prime d. 10.	»	»	»	»	895	895
Paris à Rouen prime d. 10.	»	»	1252	1252 50	»	»
Orléans à Vierzon prime d. 10.	»	»	930	930	»	»
Bordeaux à Orléans prime d. 10.	»	»	507	507	»	»
Strasbourg à Paris prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord prime d. 10.	»	»	688 75	687 50	687 50	687 50
Paris à Lyon prime d. 10.	»	»	517 50	516 25	516 25	516 25

## Nouvelles Etrangères.

### POLOGNE.

On vient de mettre toute la Galicie, à l'exception de la Bukowine,

